



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.63

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMIPA - AGREMENT D'ACQUEREUR POUR UN LOT DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AU 35/37 RUE DES CORDELIERS

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/02/10**

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : Aménagement et Gestion de l'Espace Urbain

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA - AGREMENT D'ACQUEREUR POUR UN
LOT DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AU 35/37 RUE DES CORDELIERS -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SEMEPA a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession d'un lot de copropriété dans l'ensemble immobilier situé au 35/37 rue des Cordeliers

Il convient de noter que :

- cet immeuble, en copropriété est composé de 3 étages sur rez-de-chaussée à usage d'habitation avec caves en sous sol.
- la SEMEPA a obtenu un permis de construire le 12 décembre 2007 sur l'ensemble 35, 37 rue des Cordeliers autorisant la réhabilitation de 8 logements et 2 caves ainsi que la surélévation de l'immeuble,
- sa commercialisation a fait l'objet d'une large publicité :
 - plusieurs agences immobilières aixoises ont l'immeuble en commercialisation,
 - une fiche de vente a été mise sur le site Internet de la SEMEPA,
 - un panneau de vente a été apposé sur la façade de l'immeuble, et plusieurs visites des locaux ont ainsi été organisées.
- il a fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier agréé,
- la SEMEPA vend en l'état les lots à réhabiliter,
- les travaux d'aménagements intérieurs restent à la charge des acquéreurs,

- les projets des acquéreurs prévoient une réhabilitation totale des locaux,

Le lot n°202 du 37 RUE DES CORDELIERS:

.La présente cession concerne le lot n°202 qui consiste en un appartement au 3^{ème} étage de l'immeuble du 37 rue des Cordeliers, dans le bâtiment 2, accessible par l'immeuble du 35 rue des Cordeliers.

C'est un logement de Type 2 pour une surface Carrez correspondant à 59,10 m².

Les travaux de restauration des parties communes de l'immeuble ont d'ores et déjà fait l'objet d'un vote de l'assemblée générale de copropriété et l'acquéreur du lot n°202 outre le prix du foncier d'un montant de 203 812,00 € s'engage également pour le montant de la quote-part de travaux et d'honoraires techniques afférents à ses lots soit la somme de 21 969,00 €.

Les conditions de cession ainsi que l'identité de l'acquéreur sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Adresse et Numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
37 rue des Cordeliers Lot n°202.	3 ^{ème} étage	Logement de type 2 d'une surface de 59,10m ²	Monsieur et Madame Ludovic LAGERGE demeurant à ORLEANS (45000) 101, rue Bannier ou SCI à constituer.	203 812 € *

**Au prix de cession du foncier s'ajoute la quote-part de travaux de parties communes afférente au lot 202 et le montant des travaux de parties privatives selon les aménagements intérieurs qui seront décidés par l'acquéreur.*

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir **AGREER** l'acquéreur et les conditions de cession du lot de copropriété n° 202 de l'ensemble immobilier situé au 35/37 rue des Cordeliers, tels que présentés dans l'exposé qui précède.

**2010.63 - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA - AGREMENT D'ACQUEREUR
POUR UN LOT DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AU 35/37 RUE DES
CORDELIERS**

Présents et représentés	:	43
Présents	:	41
Abstentions	:	0
Non participation	:	6
Suffrages Exprimés	:	43
Pour	:	32
Contre	:	11

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**